

Informations concernant les possibilités de stationnement à l'intention des délégués et des observateurs à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail

Comme les années précédentes, les possibilités de parking au Palais des Nations pour les délégués à la 97^e session de la Conférence internationale du Travail seront extrêmement limitées.

Le Bureau dispose d'un nombre très restreint d'autorisations de stationnement sur le parking situé face à la porte 13 qui seront attribuées aux délégués gouvernementaux dans l'ordre des demandes. L'attention des délégués est attirée sur le fait qu'ils n'ont **pas** besoin d'autorisation de stationnement pour accéder au Palais des Nations si leur véhicule a des plaques d'immatriculation diplomatique. Ils devront dans ce cas utiliser les zones de stationnement réservées aux missions permanentes (Parking P10 face à la porte 40, garage souterrain situé au niveau B du bâtiment E et cour du secrétariat vers la porte 6)

Compte tenu de ce qui précède, les délégués sont vivement encouragés à garer leur véhicule au parking du BIT et à utiliser le service de navettes entre le BIT et le Palais des Nations.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.